

Image not found or type unknown



## Indemnités arrêt maladie / accident de travail

Par **Sonia89**, le **27/03/2019** à **19:23**

Bonjour,

Je vous écrit aujourd'hui pour demander aux membres de ce forum quelques informations sur ma CCN s'il vous plaît.

Je suis secrétaire dans une société qui dépend de la CCN cidre, vins, jus de fruits et spiritueux de France, lors d'un arrêt maladie ou un accident de travail j'ai la garantie de salaire, ayant 5 ans d'ancienneté j'ai le droit à 60 jours à 100%

J'aimerais savoir comment fonctionne cette garantie de salaire, est ce que la sécurité sociale me verse mes indemnités et mon employeur le complément ou est ce que la sécurité verse les indemnités à mon employeur qui me verse ensuite l'intégralité de mon salaire ?

Merci d'avance pour vos réponses.